

PROJET STRATEGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Développer l'utilisation du numérique

Contribution du SNETAP FSU

Le projet stratégique de l'enseignement agricole souhaite « développer l'utilisation du numérique ». Si les nouvelles technologies sont des outils intéressants en matière de communication et d'outils pédagogiques, il faut les appréhender comme des outils dont la généralisation a des effets importants d'ordre social, éthique et pédagogique. Il faut aussi mesurer l'écart qui existe entre l'usage général des nouvelles technologies qui est une chose et les usages scolaires de ces NT qui en sont une autre.

L'apparition et le développement de ces outils doivent nous amener à nous interroger sur les conséquences qu'ils entraînent dans l'évolution de tous nos métiers (enseignants, personnels de vie scolaire, ATLS ...) et du travail des élèves, étudiants apprentis et stagiaires.

1 – En finir avec les idées reçues

L'entrée dans l'ère du numérique qui représente une réelle mutation de la société et notamment des codes de la communication ne doit pas pour autant être mythifiée, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Concernant plus particulièrement le monde de l'éducation il faut rétablir quelques éléments simples avant d'entamer un débat sur la place des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) :

- *idée reçue 1 : « Aujourd'hui l'accès au numérique s'est démocratisé. »* – on constate en réalité qu'il n'est pas le même pour tous pour des raisons de territoires mais également en raison de critères sociaux. Il y a donc une augmentation des inégalités de cet accès. La réduction de cette fracture territoriale doit être une priorité notamment des collectivités territoriales.
- *Idée reçue 2 : « Les TICE sont une innovation pédagogique. »* – Les TICE sont des outils et à ce titre doivent être appréhendés comme innovation technologique. Dès que l'on prétend les mettre au service de la pédagogie, ils ne sauraient être pensés pour ou en dehors des pédagogues seuls à mêmes de les utiliser in fine ... attitude pourtant très répandue au niveau des conseils régionaux (cf. rapport d'inspection « Chatel » sur les échecs répétés des plans numériques de ces 20 dernières années)
- *Idée reçue 3 : « Les TICE permettent de lutter contre l'échec scolaire. »* – Plusieurs études montrent toutes les limites de ces outils dans la lutte contre l'échec scolaire – pour exemple la distribution des ordinateurs portables dans les collèges des Landes n'a eu aucun effet sur les résultats au Brevet. Par contre ces nouveaux outils ont joué sur la motivation des élèves notamment pour les élèves en grandes difficultés.
- *Idée reçue 4 : « La communauté éducative est un frein au développement des nouvelles technologies par le manque d'investissement; le facteur humain représente une cause importante d'échec des projets de système d'information »* – Les enseignants, comme les personnels de vie scolaire sont des utilisateurs importants de ces nouvelles technologies. S'il y a un frein, il vient du manque de lisibilité aujourd'hui sur les évolutions des métiers et

de la non-réponse aux besoins de formations, ainsi que de la non-prise en compte de l'augmentation du temps passé à la préparation du cours et à la correction des travaux des élèves. La question se pose du coût de l'outil qui est aujourd'hui à la charge des enseignants (travail de préparation, ...). Les exemples sont nombreux : des TBI qui restent éteints dans une salle dédiée faute de formation pratique et pédagogique, y compris disciplinaire, des utilisateurs potentiels..., des outils pensés par d'autres et perçus comme imposés de l'extérieur (ENT,...)

- *idée reçue 5* : « *Le développement du numérique nous entraîne vers le zéro papier.* » – Les chiffres de consommation du papier montrent l'inverse et surtout le maintien des copies papiers est la garantie d'une communication pour tous et particulièrement pour l'EAP dans la mesure où les élèves sont encore loin de disposer de manuels dans nombre de disciplines.
- *Idée reçue 6* « *La conversion au numérique des personnels est spontanée* ». La formation au numérique et aux usages possibles pédagogiques doit être une priorité au moins aussi importante que la réduction de la fracture territoriale.

2 – Les enjeux : une question socialement vive qui fait débat

La question du numérique à l'école exige à elle seule un projet stratégique car il y a nécessité d'une réflexion autour de chacun des acteurs (Ministères - Collectivités territoriales – Équipes éducatives - Familles et élèves – Partenaires extérieurs publics ou privés - ...), des moyens (matériels, financiers, humains), des attentes et des besoins, des limites (de faisabilité, juridiques ...), des risques ...

C'est bien l'ensemble de l'équipe éducative (pédagogique, de vie scolaire, d'information ou documentaire, de service, administrative, de direction, de santé ...), les familles, les élèves, les étudiants, les apprentis et les stagiaires qui sont concernés par les transformations qu'entraîne le numérique au sein de nos établissements. Les enjeux ne s'arrêtent donc pas aux seules questions de formation par le numérique. Pour le SNETAP FSU il faut aborder cet enjeu par la formation au numérique pour tous et la formation avec le numérique.

Il faut ainsi définir les contours d'un véritable service public du numérique au sein du service public d'enseignement agricole et à ses attributions. Il faut y réfléchir aux limites de l'outil, aux dérives auxquelles il peut conduire (limites entre sphères professionnelles et privées, traçabilité, fichage...) et aux moyens à attribuer (équipement, maintenance, formation,...) afin d'en garantir une égalité d'accès.

Il est seul à même d'empêcher que la fracture numérique, qui est notre réalité d'aujourd'hui, ne perdure davantage, voire ne se creuse encore avec la montée en charge de l'outil numérique dans nos établissements. Cette fracture est à la fois liée aux pratiques et à l'accès au numérique. Il ne peut donc se limiter aux seules questions de l'éducation.

Ce service public devra mettre en œuvre de nouvelles perspectives comme la création de ressources pédagogiques qui devra s'appuyer sur un développement massif de la recherche en/sur/pour l'éducation (pédagogie, didactique). Sans toutefois, donner à croire que ces ressources clés en main sont transférables partout à l'identique ... gare au mirage numérique. En effet, comme toute ressource, l'enseignant doit se les approprier et les adapter en rapport avec à la fois la classe et la progression pédagogique.

Ce service public devra permettre l'accès gratuit à des ressources numériques de qualité, à des formats numériques ouverts et à des logiciels libres. Il doit clarifier les questions de droits d'auteurs et garantir le respect de la propriété intellectuelle, notamment celle des enseignants qui mettraient leurs cours en ligne, les libertés scientifiques et pédagogiques, ainsi que la protection des libertés individuelles.

Si l'enseignement et les apprentissages sont bouleversés par les sources d'information multiples ainsi que par le nomadisme, la mobilité des outils qui changent le rapport au savoir et à l'enseignement, pour autant l'usage du numérique s'impose de façon disparate. Les élèves, les étudiants, les apprentis et les stagiaires et l'ensemble des personnels doivent donc être formés à

ses fonctionnements, à ses possibilités ainsi qu'à ses risques.

Le cours (sous ces différentes formes : magistral, TP, TD, PE, pluri ...) n'est pas un produit de consommation transférable à l'infini. Les ENT ne doivent pas être un passage à une forme de production industrielle des cours, par une multiplication à l'infini d'un seul et même cours, du « clé en main ». Une telle tendance vers l'uniformisation que l'on peut constater dans certains pays, gommerait les spécificités de chaque enseignant, d'une liberté pédagogique assumée, et irait à l'encontre de l'activité enseignante en général qui construit au rythme de sa classe et en s'adaptant à son public, et dont l'objectif est d'amener les élèves à la compréhension.

La question de la formation à distance est aussi un des enjeux importants. Le numérique ouvre des perspectives intéressantes notamment pour répondre à des problèmes de mobilités certains types de publics à former. Mais le numérique ne doit pas remettre en cause les regroupements indispensables dans les FAD. Comme l'on montré plusieurs études, des temps de présentiel sont nécessaires et la FAD ne saurait reposer sur une simple autoformation. De la même façon les expériences de tutorat, de la classe virtuelle, de cours et travaux en ligne renforcent l'enseignant et de la nécessité des approches collectives.

De son côté la documentation est largement impactée par ces enjeux. Les perspectives sont intéressantes mais posent là encore de nombreuses questions sur les supports et les usages qui en découlent (On ne parle plus de manuels mais de notion de ressource). Il y a d'abord un problème de moyens déjà évoqué plus haut mais en parallèle il y a aussi une réflexion indispensable sur l'évolution du métier.

La gestion des absences fait pleinement partie de la compétence de la vie scolaire (CPE/TFR Vie scolaire/AE). Une gestion des absences totalement numérisée (cahier appel numérique, envoi automatique SMS aux familles, ...) serait une forme de « déshumanisation » du travail contraire au rôle des personnels de vie scolaire. Si le numérique est là aussi une aide non contestable pour le service de vie scolaire il ne doit pas se substituer aux surveillants mais au contraire libérer du temps pour leur permettre pleinement de remplir leur rôle éducatif. Le projet éducatif, et donc le rapport direct à l'élève, est constitutif de la vie scolaire. Le numérique ne doit pas être l'occasion de transférer les missions aux enseignants. De plus des questions de sécurité importantes ne sont pas résolues en cas de défaillance des systèmes informatiques et/ou d'alarmes incendies.

Enfin on ne peut faire abstraction de l'enjeu idéologique derrière l'ensemble de ces questions du numérique. Les ENT en sont un exemple. Ils se développent aujourd'hui dans nos établissements et particulièrement autour de la messagerie électronique, du cahier de textes électronique, du relevé de notes et de la gestion des absences. Des logiciels pour ces différentes tâches se multiplient ainsi que les plate-formes ou sites comme Admission Post-Bac, Affelnet ...

L'utilisation de ces outils est anarchique, se fait sans concertation préalable et sans aucune cohérence entre les communes, départements, régions. Le droit n'est pas respecté (utilisation d'outils non reconnus par le ministère car jugés très faibles au niveau de la sécurité, pas de déclaration à la CNIL...)

Le SNETAP-FSU craint, faute d'un cadrage national fort, une externalisation des services, une mise en concurrence, des attentes de productivité, un contrôle sauvage, un management par la contrainte, ...

De la même façon les collectivités, par le biais du 3ème volet de décentralisation ne doivent pas empiéter sur les prérogatives de l'État.

Le SNETAP FSU demande la mise en place d'un observatoire indépendant au sein du ministère sur la question des différents fichiers (personnels, élèves,...) et de l'utilisation de différents modes de fichage (exemple fichage biométrique dans les services de cantine), pour une garantie de transparence sur les bases de données et leur utilisation.

3 – Les besoins

Les besoins pour la mise en œuvre d'un service public du numérique efficace sont trois ordres :

31 – Les besoins matériels

L'équipement ne doit pas être réfléchi dans la seule limite de l'établissement. En effet si les lycées, les CFA, les CFPPA, les ateliers technologiques et exploitations doivent être équipés pour permettre un développement du numérique en leur sein, il faut aussi assurer l'équipement des enseignants (l'ordinateur mais également les accès aux réseaux deviennent des outils indispensables pour l'exercice du métier y compris en dehors de l'établissement) et des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires pour une véritable égalité d'accès au numérique.

Les accès aux réseaux au sein des établissements sont souvent complexes pour les élèves. Il faut donc développer cet accès tout en le sécurisant.

Dans les établissements, les équipements (ordinateurs, logiciels et connexion très haut débit) sont nécessaires dans chacun des services et dans les salles de cours. Il faut aussi assurer l'équipement des laboratoires, des ateliers, ... en outils spécifiques nécessaires à la formation (PAO, GPS, informatique embarquée ...).

Concernant le financement de ces équipements, pour la FSU, les dotations ne doivent pas pâtir des inégalités de moyens des collectivités chargées de l'équipement et des péréquations doivent intervenir pour éviter toute fracture numérique tant sur le plan social que territorial. : une attention toute particulière doit être accordée aux EPL, centres et/ou sites isolés (comme les collèges ruraux) et qui sont pénalisés par la question de l'accès au haut débit par exemple

32 – Les besoins humains

Les personnels en charge de la maintenance, du suivi et de la formation (enseignants TIM, maths info, TFR IBA...) au numérique et à l'informatique doivent être des personnels titulaires, fonctionnaires d'État, nommés dans chaque site d'EPL.

Compte tenu de la place de plus en plus importante de matériels informatiques dans les salles de cours, des personnels compétents (TFR IBA) doivent pouvoir préparer ces salles équipées et en assurer la maintenance. Les salles étant de plus en plus équipées, la charge de travail est très importante et la dotation en personnels TFR IBA et TIM actuelle est nettement insuffisante. En ce sens, une évaluation des besoins en postes dédiés doit être conduite sans délai, en regard de nos référentiels et du développement des ENT dans les régions.

Les professionnels de l'information que sont les professeurs-documentalistes et les TFR documentation ont toute leur place dans l'éducation au numérique (avec une approche pédagogique par le contenu informationnel et non par le seul accès à l'information via les outils).

33 – Les besoins de formation

Les besoins de formation sont importants et multiples. Ils concernent l'ensemble des personnels.

Il y a d'abord nécessité de formations à l'utilisation des outils parfois basiques (fonctionnement de l'ordinateur, les logiciels, les tableurs, les traitements de texte, le diaporama, la navigation sur le web, les réseaux, ...), mais aussi en lien avec l'évolution de ces outils (tablettes, MP3/ MP4, smartphone, vidéo projecteur interactif, ...)

Il y a ensuite des besoins de formations sur des outils plus spécifiques (logiciels professionnels, espaces numériques de travail, PAO ...).

Il y a encore des besoins de formation sur l'utilisation du numérique dans le cadre des activités pédagogiques, aide à l'orientation, à la recherche d'emploi,

En effet, jusque là, l'usage du numérique a été en quelque sorte un peu plaqué dans l'organisation du cours en classe ; aujourd'hui il faut dépasser cet usage et l'incorporer dans l'organisation didactique et pédagogique du cours et cela pas seulement dans les disciplines scientifiques.

Enfin il y a des besoins sur les problématiques de l'utilisation de l'informatique et du numérique par les adolescents (réseaux sociaux, droit à l'image, risques, abus ...).

4 – Les conditions de travail / Hygiène et sécurité

Les TICE ne doivent pas aboutir à augmenter la charge et le temps de travail des enseignants (tâches transférées, travail de saisie déporté...), ni la pression hiérarchique. Ils ne doivent pas être une fin en soi. Ils doivent être intégrés dans les enseignements.

Pour le SNETAP-FSU, les TICE doivent permettre d'améliorer, de compléter, et non de se substituer aux situations en présentiel, que ce soit pour les enseignements dispensés, les formations des personnels, ou les échanges avec les familles.

Le numérique conduit à reconfigurer le rôle des enseignants, les modalités pédagogiques au sein de la classe ainsi que les relations entre l'école et l'extérieur – accès aux connaissances, liens avec les familles, etc. S'il est nécessaire, pour construire une école inscrite dans son temps, de développer le numérique à l'école, les multiples chantiers qu'il induit questionnent et nécessitent une réflexion approfondie.

L'usage du numérique s'accompagne de transformations du rapport à la connaissance induites notamment par la mise à disposition de documents d'enseignement via des sites ou des plates-formes ; les articulations numérique / présentiel nous interpellent. La généralisation du numérique exige des recherches sur ces questions. L'usage est néanmoins encore fortement dépendant des équipements accessibles comme de la formation des enseignants ; les inégalités sont fortes entre territoires mais aussi entre niveaux d'enseignement.

Il apparaît clairement, comme l'ont montré les tentatives passées d'intégration des innovations, que pour que les nouvelles technologies soient efficaces au sein de la classes elles doivent permettre simultanément de garder le contrôle de la classe (place et autorité de l'enseignant), elles doivent être simples et accessibles, elles doivent être utilisables dans plusieurs situations (multiplication des situations d'apprentissage), elles doivent être fiables. Les technologies modernes ne répondent que rarement à ces critères.

Les étudiants, mais aussi les élèves communiquent aujourd'hui par courriels avec des enseignants pour des questions liées à des exercices, aux contenus de formation, à leur orientation ... Cela engendre une forme de relation autre que la relation prof/élève dans le cadre du cours sur un créneau horaire précis. La communication via internet peut survenir à n'importe quel moment. Ces évolutions supposent d'établir un cadrage avec les étudiants et les élèves, qui ne relèvent pas que du niveau local.

Mais plus largement de nombreuses questions de droits sont régulièrement soulevées, à la fois par les personnels ou les familles, sur la liberté d'expression, le droit à l'image, à l'anonymat, la protection des conversations sur Internet. Ces différentes problématiques doivent aussi être expertisées car elles peuvent être source de mal être, et malheureusement parfois de drame.

Ces changements de mode communication sont également prégnants dans les relations inter-personnelles. Par exemple le "cyberharcèlement" (interne, externe) peut être une conséquence néfaste de l'ENT.

Ils soulèvent donc aussi des questions de moyens d'informations des personnels, de droits syndicaux ... qui doivent être posées rapidement (valeur d'un courriel, doublement systématique d'une version papier, utilisation des conférences, ...).

L'ensemble des éléments évoqués ici entraînent l'implosion du temps scolaire et sa remise en cause. La limite entre temps de travail et temps personnel pose la question du temps séparé au temps confondu, à la fois dans l'établissement ou hors établissement. Là encore la mise en place des ENT est un exemple de cette problématique.

A ce sujet, le SNETAP-FSU rappelle l'obligation réglementaire de consulter le CHSM-CT - Article 57 du décret 82-453 modifié - **Le comité est consulté :**

1° Sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de

l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ;

2° Sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

En conclusion

Ce sont les besoins des usagers et les finalités didactiques et pédagogiques qui doivent s'imposer et non la technique contraindre ces besoins et la pédagogie. Les nouvelles technologies doivent rester à leur place : celle d'outils. Cela suppose un plan stratégique ambitieux et concerté avec les représentants des usagers (parents, élèves, apprentis, étudiants) et des personnels.

Paris le 27 novembre 2013